

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Dossier de presse



**Le bois,
une énergie d'avenir
pour les particuliers**

- **Relations presse ADEME
H & B
Communication**
Nadège Chapelin
Claudia Berthol
01 58 18 32 45
n.chapelin@hbcommunication.fr

3 mai 2006

Sommaire

**La France, 1ère consommatrice de bois-énergie en Europe
En France, le chauffage domestique prédomine
Le bois-énergie, source d'emplois**

**Chauffage au bois,
+ 23 % d'appareils vendus en France en 2005**

**Un renouveau pour la filière bois-énergie
De très bons résultats pour les poêles à bois
Les ventes de chaudières en pleine expansion**

**Promouvoir un usage performant
du bois-énergie**

**La qualité avant tout,
avec Flamme verte, NF Bois de Chauffage et bientôt Qualibois**

- « Flamme verte », le label pour un chauffage au bois performant
- « NF Bois de chauffage », l'assurance d'un bois de qualité
- Qualibois, pour un réseau d'installateurs qualifiés

Informier et conseiller les particuliers

- « Faisons vite. Ça chauffe ! », une campagne pour mobiliser les Français
- Des outils à disposition
- Le réseau des Espaces INFO-ENERGIE pour conseiller

**Un outil financier pour les particuliers,
le crédit d'impôt**

La France, 1^{ère} consommatrice de bois-énergie en Europe

Baromètre EurObserv'er -données 2004.

Dans l'Union européenne, la consommation primaire de bois-énergie représente 55,4 Mtep, la part du bois dans la consommation totale de l'énergie primaire représente désormais 3,2 %. Avec 9,3 Mtep, la France est le premier pays consommateur de bois-énergie en Europe avant la Suède (8,2 Mtep), la Finlande (7,2 Mtep) et l'Allemagne.

Si l'on rapporte la consommation au nombre d'habitants, la moyenne européenne est de 0,12 tep/hab. La France avec 0,15 tep/hab est alors en 9^{ème} position. Les premiers sont la Finlande avec 1,39 tep/hab et la Suède avec 0,92 tep/hab. Avec 0,08 tep/hab, l'Allemagne se situe en 16^{ème} position. Le succès du bois énergie dans ces deux pays s'explique entre autres par de grandes ressources forestières et une industrie du bois conséquente (ameublement, construction et donc une production importante de déchets à valoriser). En France l'utilisation du bois-énergie est plus particulièrement localisée dans les régions forestières.

En France, le chauffage domestique prédomine

La France doit sa place de premier consommateur essentiellement grâce au chauffage domestique qui représente une consommation annuelle de 7,3 Mtep.

Le bois-énergie représente aujourd'hui environ 4 % de la consommation nationale d'énergie primaire, soit 9,2 Mtep/an. Et ce sont près de 6 millions de ménages qui sont équipés d'un appareil de chauffage au bois.

Le bois-énergie, source d'emplois

La récolte, la transformation et l'utilisation du bois-énergie sont des facteurs puissants de développement de l'emploi, notamment dans les zones rurales. La filière représente en France l'équivalent de 20000 emplois



Le saviez-vous ?

la France est le premier pays consommateur de bois-énergie en Europe



Consommation annuelle
de bois-énergie
par les particuliers en France
CEREN 2001

**1 ménage sur 2 est équipé
au bois en habitat individuel**, soit
près de 6 millions de logements

7,3 Mtep de bois consommés par an
pour le chauffage domestique soit :

- entre 50 et 55 millions de stères/an
 - 15 % de la consommation d'énergie dans le résidentiel
 - 4 % consommation énergétique française
- ...des chiffres stables depuis 30 ans

Chauffage au bois, + 23 % d'appareils vendus en France en 2005

En 2005, le marché des ventes d'appareils de chauffage au bois a dépassé les 430 000 unités (contre 348 000 en 2004). La tendance à la hausse observée depuis 1999 s'est accentuée avec l'augmentation du crédit d'impôt pour les énergies renouvelables. Cette tendance devrait se poursuivre avec les hausses successives du prix des énergies.

Un renouveau pour la filière bois-énergie

La période 2000-2006 correspond à un renouveau pour la filière bois-énergie. En effet, entre 1985 à 1999, les ventes d'appareils de chauffage au bois ont été divisées par deux, pour stagner autour de 235 000 unités/an.

Entre 2000 et 2004, le nombre d'appareils vendus a augmenté en moyenne de 5 % par an.

Avec + 23 % de ventes d'appareils en 2005 (+ 82 000 appareils), le marché domestique du chauffage au bois connaît enfin le développement attendu.

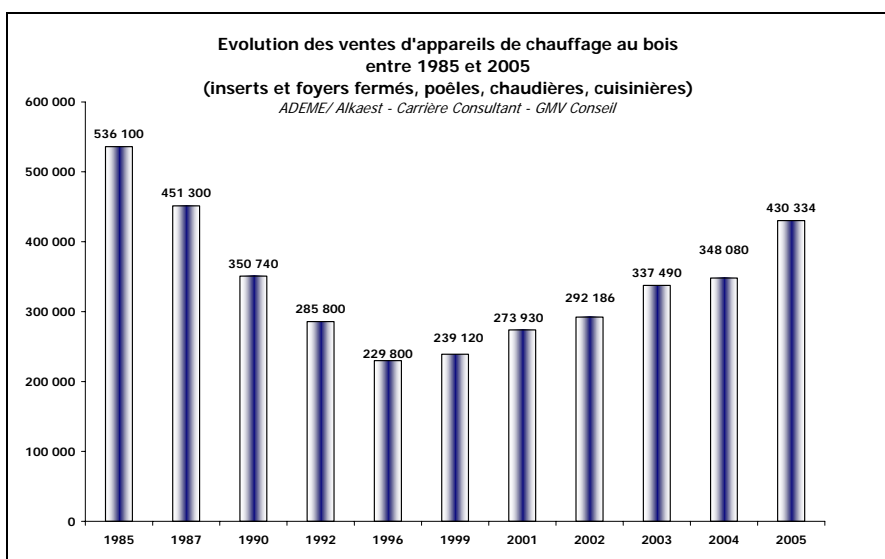
Parallèlement, les ventes de cheminées (foyers ouverts) qui ne sont pas considérées comme des appareils de chauffage, restent constantes depuis dix ans (95 000 unités/an).



**Consommation annuelle
de bois-énergie
par les particuliers en France**
CEREN 2001

Consommation moyenne annuelle
9 stères/logement :

- chauffage central
20 stères/logement
- chauffage en
appoint 5 stères/logement

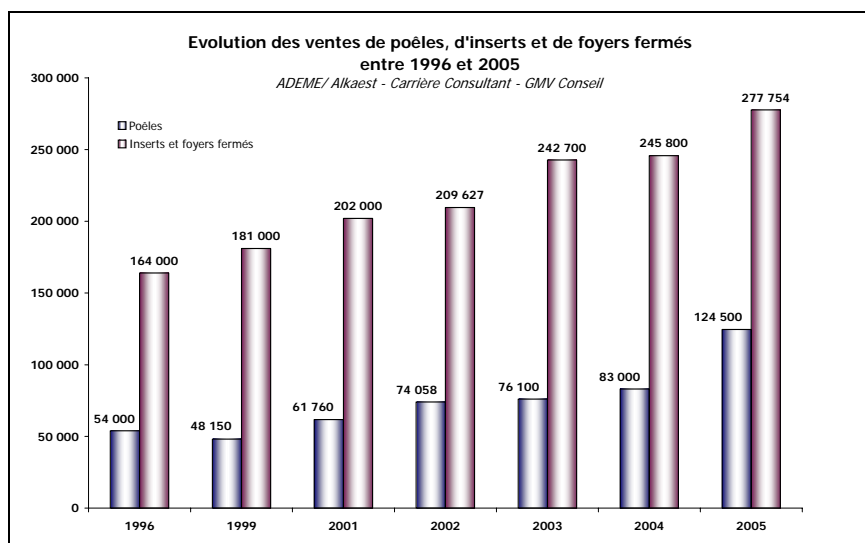


Cette relance des ventes d'appareils à bois se fonde sur l'existence de deux types de clientèle:

- celle pour qui le critère économique reste prédominant et qui, avec la hausse constante du prix des énergies fossiles, adopte le chauffage au bois en appoint d'une autre source d'énergie ;
- celle pour qui le bois énergie symbolise de plus en plus la qualité de vie. Les manufacturiers répondent à ce « besoin » en mettant sur le marché des appareils plus attractifs, d'un point de vue esthétique notamment.

De très bons résultats pour les poêles à bois

Tandis que les foyers fermés et inserts sont toujours en tête avec 250 000 unités vendues en 2005 (+13% par rapport à 2004), il faut aussi signaler que les particuliers optent de plus en plus pour les poêles à bois. Les ventes ont augmenté de 45% et atteignent désormais 120 000 unités par an.

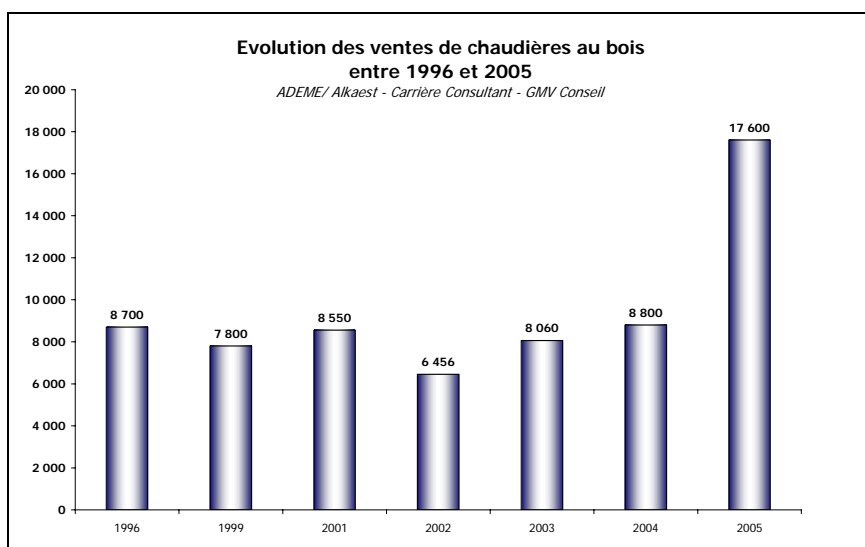


Les ventes de chaudières en pleine expansion

Avec 11 200 chaudières supplémentaires vendues en 2005, le marché enregistre **une croissance de +127 % environ**. Cette évolution est d'autant plus remarquable que les ventes stagnaient depuis près de 10 ans.

Même si les ventes restent bien inférieures à celles des appareils indépendants (inserts et poêles), c'est bien le signe que les particuliers commencent à envisager le bois comme une solution de chauffage central et non plus comme une énergie d'appoint.

Le chauffage central au bois est en effet un mode de chauffage économique et performant avec une pollution de l'air intérieur très faible. Il procure de plus une chaleur ambiante bien répartie sur toute la maison avec une sécurité accrue.



Promouvoir un usage performant

Dossier de presse ADEME

Appareils indépendants au bois



Poêle



Insert installé dans une cheminée existante, équipé d'une façade vitrée non escamotable.



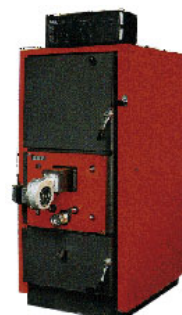
Foyer fermé destiné à être posé dans une cheminée à construire, avec façade vitrée éventuellement escamotable.

Le parc des appareils utilisés en 2001*

INSEE, 2001

- Cheminées ouvertes : 1,5 million (27 %)
- Poêle, foyer fermé, insert : 3,25 millions (58 %)
- Chaudières/cuisinières : 870 000 (15 %)

*la prochaine enquête INSEE aura lieu cette année et les résultats seront publiés en 2008



Chaudière

du bois-énergie

En 1999, l'ADEME a lancé le **programme bois-énergie** avec comme objectif la rationalisation et la modernisation du chauffage au bois en :

- améliorant l'efficacité des usages domestiques
- développant des investissements dans le secteur collectif, le tertiaire et l'industrie.
- organisant la mobilisation des ressources

L'enjeu pour le chauffage domestique est d'accélérer la modernisation du parc vers des appareils à haut rendement énergétique et améliorer ainsi de 10 % l'efficacité énergétique et environnementale des appareils. Le rendement actuel des appareils reste faible (entre 40 et 50 %) malgré des appareils à haut rendement disponibles sur le marché. L'objectif est également de séduire de nouveaux consommateurs notamment en zones périurbaines et ainsi de conforter la part du marché du bois-énergie (à hauteur de 8 Mtep/an).

Cet enjeu nécessite une démarche globale de qualité. L'agence a donc accompagné les professionnels du secteur afin qu'ils s'organisent autour de démarches de certification, en s'appuyant aussi sur une fiscalité et une réglementation favorable au développement de la filière.

Pour les chaufferies industrielles et collectives, l'objectif du programme bois énergie est en particulier de structurer l'approvisionnement en bois. On dénombre en 2005, 1402 chaufferies collectives et tertiaires et 477 chaufferies industrielles. Le nombre de chaufferies a ainsi été multiplié par 5 depuis le début du programme en 2000.

La qualité avant tout, avec Flamme verte, NF Bois de Chauffage et bientôt Qualibois

L'ADEME a été à l'origine de la **création de chartes de qualité** aussi bien pour les appareils (Flamme verte) que pour le combustible bois (NF Bois de chauffage).

- **"Flamme verte", le label pour un chauffage au bois performant**

Le label Flamme verte est attribué à des appareils qui ont un rendement supérieur ou égal à 65 %, mais aussi de bonnes performances environnementales. Ces appareils labellisés ont des émissions faibles de gaz à effet de serre et des émissions de monoxyde de carbone (CO) inférieures ou égales à 0,8 %.

Le label qualité «Flamme verte » représente désormais 80 % des ventes d'appareils de chauffage au bois.

Les performances des appareils Flamme verte évoluent vers les meilleures normes européennes ainsi, dès 2007, le rendement énergétique minimum sera de 70 % et en 2009, les taux de CO seront inférieurs à 0,3%.

Évolution des performances des appareils labellisés Flamme verte

Année	Rendement minimum	Taux de CO maxi
Avant 2000	30 à 60 %	-
2001-2003	60 %	-
2004	60 %	1 %
2005	65 %	1 %
2006	65%	0,6%
2007	70%	0,6%
2008	70%	0,6%
2009	70%	0,3%

Source ADEME-Flamme verte

- **"NF Bois de chauffage", l'assurance d'un bois de qualité**

Un bois humide dans un appareil de chauffage au bois réduit le rendement énergétique de celui-ci et entraîne une augmentation des émissions polluantes. Le choix d'un produit de qualité certifié permet de réduire la consommation jusqu'à 30 %, tout en préservant l'appareil de chauffage.

La marque « NF Bois de chauffage » est une double garantie pour le consommateur :

- **une garantie sur la qualité du produit commandé** : respect des quantités livrées, des essences (chêne, hêtre, charme,...) proposées, de l'humidité du bois,
- **une garantie d'information** : l'étiquette de la marque « NF Bois de chauffage », jointe sur les produits vendus ou à la livraison par les entreprises certifiées, fournit aux consommateurs toutes les informations essentielles pour estimer la qualité du bois.

Aujourd'hui, la Marque « NF bois de chauffage » dispose d'au moins un point de vente dans 75 % des départements français. Fin 2005, une quinzaine de professionnels du bois de chauffage était certifiée « NF bois de chauffage ». Il est désormais nécessaire de déployer ce dispositif à plus grande échelle.

- **Qualibois, pour un réseau d'installateurs qualifiés**

La marque « Qualibois », à l'instar de la marque « Qualisol » (relative aux installations fonctionnant à l'énergie solaire), vise à la mise au point de nouveaux référentiels pour les installateurs de chauffage.

La marque « Qualibois » devra permettre aux professionnels de mieux guider les consommateurs dans le choix de leurs équipements économes en énergie.

Sa gestion est assurée par l'association Qualit'EnR fondée début 2006 et qui regroupe la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), ENERPLAN (Association professionnelle de l'énergie solaire), l'UCF (Union climatique de France - FFB), l'UNCP (Union nationale couverture plomberie - FFB) et le SER (Syndicat des énergies renouvelables).

Informer et conseiller les particuliers

- **« Faisons vite. Ça chauffe ! », une campagne pour mobiliser les Français**

Depuis 2004 et le lancement de la campagne « Economies d'énergie, Faisons vite, ça chauffe ! », l'ADEME a mis en œuvre de nombreuses actions de sensibilisation afin de faire prendre conscience aux Français de leur rôle primordial en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

L'agence, avec cette campagne, informe en particulier le public sur le chauffage au bois, Flamme verte, la marque « NF Bois de chauffage » et le crédit d'impôt.



www.nfboisdechauffage.org



Le plan de diffusion des spots

- Du 17 avril au 8 mai : diffusion des spots TV sur TF1, France 2, France 3, France 5, Canal +, M6, Arte, Jimmy, Comédie, Planète, Euronews et Planète Thalassa.
- Du 4 au 24 septembre : nouvelle diffusion des spots en radio (RTL, Sud Radio, Wit FM, Nostalgie, Europe 1, RMC et France Inter)

- **Des outils à disposition**

Pour permettre aux Français de s'informer, de connaître les certifications et de faire les bons choix, l'ADEME publie des guides pratiques. Des informations sont également disponibles sur le site www.ademe.fr.

Un logiciel, réalisé par le COSTIC en partenariat avec la CAPEB et la FFB, est également disponible sur le site de l'agence. Ainsi un particulier peut, s'il souhaite utiliser du bois (seul ou en complément d'une autre énergie), évaluer l'impact sur sa facture annuelle de chauffage et sur l'environnement (en terme de gaz à effet de serre évités). Cet outil de diagnostic peut également être utilisé par les artisans/installateurs et les vendeurs d'appareils de chauffage au bois pour conseiller leurs clients.

- **Le réseau des Espaces INFO-ENERGIE pour conseiller**

L'ADEME a mis en place depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le réseau INFO-ENERGIE est constitué de 175 espaces dédiés et compte plus de 300 conseillers au service du public.

Dans chaque Espace INFO-ENERGIE, des spécialistes informent et conseillent gratuitement les particuliers sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et à la protection de l'environnement.

Les conseillers INFO-ENERGIE peuvent aider les particuliers entre autres dans le choix d'appareils à bois et les informer des aides et les déductions fiscales dont ils peuvent bénéficier.

Un outil financier pour les particuliers, le crédit d'impôt

Depuis début 2005, le crédit d'impôt dédié au développement durable et aux économies d'énergie mis en place par le gouvernement, est valable pour les ménages faisant l'acquisition d'un équipement de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable (chauffage au bois, solaire thermique, ...) ou des pompes à chaleur. **Tous les appareils Flamme verte sont éligibles au crédit d'impôt.**

Le crédit d'impôt sur les équipements est passé de 40 % en 2005 à 50 % en 2006. Il ne comprend pas les frais d'installations.

L'ADEME a participé à l'élaboration des critères d'éligibilité (appareils conformes aux normes européennes d'un rendement minimum de 65%).

Le crédit d'impôt a eu un véritable effet de levier sur les ventes des appareils de chauffage au bois.

Le coup de pouce réglementaire au développement du bois-énergie

Les conduits d'évacuation de fumées sont rendus obligatoires lors de la construction d'une maison chauffée à l'électricité (arrêté du 31 octobre 2005). Cette mesure rend systématiquement possible le raccordement d'un appareil à bois dans toutes les maisons qui feront l'objet d'une demande de permis à compter du 1er septembre 2006.



**Coordonnées
des Espaces INFO-ENERGIE**

www.ademe.fr
n°Azur 0810 060 050 (prix appel local)



**Crédit d'impôt
2006**

**50 % sur le prix des appareils de
chauffage au bois**